21.03.2017 – 09:26 Uhr

Risque de vol « Keyless » - le TCS décrit la solution

Bern (ots) -

Un test réalisé en commun il y a un an par le TCS et le club automobile allemand ADAC a révélé que les systèmes "keyless" (sans clé) facilitaient grandement la tâche des voleurs de voitures. En l'espace de quelques secondes des voitures correctement verrouillées ont été ouvertes et ont pu prendre la route. 24 voitures ont été soumises à cet essai. Le TCS vient de tester 76 autres modèles. Une fois de plus, il a été facile d'ouvrir les voitures et de les faire démarrer. Il existe pourtant une technique prête à être commercialisée qui permet d'éviter ce désagrément.

Le TCS invite les constructeurs automobiles à améliorer la protection antivol, par exemple en y ajoutant une puce électronique avec mesure du temps. L'EPF Zurich a développé un tel système grâce auquel, complété par une programmation intelligente, la voiture reconnaît une éventuelle déviation du signal de la clé. La clé ne pouvant pas, dans ces conditions, être près de la porte, la voiture reste verrouillée.

Les solutions non professionnelles proposées actuellement, comme des étuis à clé faisant écran ou l'emballage de la clé dans une feuille d'aluminium, ne sont pas fiables ou impraticables de l'avis du TCS.

Conclusion

Aussi longtemps que les voitures dotées d'un système keyless sont exposées à un risque élevé de vol, le TCS recommande aux acheteurs de renoncer à cet accessoire. Les automobilistes qui ne possèdent pas ce gadget électronique et qui sont habitués à presser sur la télécommande de leur clé de contact ne sont pas concernés par ce problème. Le système keyless peut certes être désactivé sur certains modèles (voir le mode d'emploi), mais il paraît peu judicieux de payer quelques centaines de francs pour cet accessoire et de le déclencher ensuite.

Résultats du test de 2016

Les systèmes de verrouillage keyless (sans clé) sont aujourd'hui largement répandus. Ils sont même proposés en option pour des petites voitures contre un supplément de quelques centaines de francs. Le propriétaire de la voiture garde toujours la clé dans sa poche. Dès qu'il s'approche de son véhicule, celui-ci le reconnaît par ondes radio. Il n'est plus nécessaire de presser sur la touche de la clé. La poignée de la porte se déverrouille dès qu'on

l'effleure. Le plus souvent il suffit ensuite de presser un bouton pour faire démarrer le moteur. Un joli gadget, de surcroît très confortable - mais aussi très facile à duper.

La tâche des voleurs est facilitée

Dans le test réalisé par le TCS et l'ADAC, les voitures équipées d'un système keyless ont été ouvertes et leur moteur a été démarré en quelques secondes grâce à un prolongateur de portée radio bricolé maison. Deux personnes sont nécessaires pour organiser un tel vol.

Une des personnes se rend avec un petit récepteur à proximité de la clé de contact alors que l'autre personne, munie d'un petit émetteur, doit se tenir non loin de la porte de la voiture. Du coup, la portée des signaux est prolongée de plus de cent mètres et permet d'ouvrir et de faire démarrer la voiture.

Les essais ont révélé que le pontage des signaux fonctionne même si la personne équipée du récepteur se situe à plus de 100 m de la clé. En clair: même si la clé est déposée à la maison ou si le propriétaire ayant la clé dans sa poche attend à la caisse du supermarché, les voleurs peuvent ouvrir et faire démarrer la voiture. Le moteur lancé, la voiture volée peut rouler jusqu'à ce que le réservoir soit vide ou jusqu'au prochain arrêt du moteur. Cela peut faire quelques centaines, voire mille kilomètres selon le véhicule.

Mauvaise surprise

A peine le propriétaire a-t-il récupéré du choc consécutif au vol de sa voiture que la deuxième mauvaise surprise l'attend. Lorsque la police découvre la voiture volée, elle ne trouve en effet nulle trace d'effraction, une situation peu claire qui peut éveiller le soupçon que le vol a été simulé. Le cas est délicat à la fois pour le propriétaire et son assurance.

Contact:

Yves Gerber, porte-parole du TCS, 058 827 27 16, 079 249 64 83,
yves.gerber@tcs.ch

Medieninhalte

Diese Meldung kann unter https://www.presseportal.ch/fr/pm/100000091/100800384 abgerufen werden.